

remarquable, et si le rôle de l'un fut plus éclatant, celui de l'autre, à tout prendre, ne fut ni moins utile, ni moins considérable. Nous voulons parler de M. Etienne Parent. Sa devise se résumait ainsi : *la nationalité avant tout !* et il y ramenait toute la politique comme il en faisait son point de départ unique. Il comprit que Lord Colborne, avec son Conseil Spécial, avait plus fait contre la nationalité en changeant et mutilant une partie des vieilles lois du Bas-Canada qu'aucun de ses devanciers, et qu'il était de la dernière importance, au moment d'essayer une nouvelle constitution, de rétablir ce qui avait été si injustement détruit dans nos institutions.

Jugeant le moment favorable, M. Parent recommanda d'organiser des assemblées à Québec et à Montréal, et de faire signer des requêtes à Sir Charles demandant justice et réclamant contre les Ordonnances, le système municipal despotique et la loi d'enregistrement du Conseil Spécial, et les clauses iniques de l'Acte d'Union.

De leur côté, et afin d'unir encore plus étroitement leur cause de celle du Bas-Canada, les réformistes du comté de Hastings convoquèrent une grande assemblée, où la conduite de M. R. Baldwin fut approuvée et à laquelle il fut décidé que la sympathie la plus franche régnait entre eux et leurs amis du Bas-Canada, et qu'ils n'épargneraient rien pour assurer à ces derniers leur juste part de droits politiques dans l'administration du gouvernement de cette province.

Toutes ces manifestations qui avaient lieu environ un mois après l'arrivée de Sir Charles, ne pouvaient manquer d'avoir leur effet, ainsi que les remerciements publics qui furent adressés par les électeurs du comté de Terrebonne à ceux du 4<sup>e</sup> riding d'York.

Le 23 Mai, Son Excellence débarqua dans la ville de Montréal, qui lui fit une réception enthousiaste. Tous furent frappés des paroles que le nouveau gouverneur prononça en cette circonstance :

“ Mon vœu le plus ardent, disait-il, est de me concilier à la fois l'approbation et le support de toutes les classes des sujets de Sa Majesté.”

Les preuves de cette bonne volonté ne se firent pas attendre longtemps ; dès le mois suivant, Sir Charles Bagot renouvela la tentative d'appeler isolément dans le Conseil Exécutif quelques-uns des Canadiens les plus en évidence ; il s'adressa, cette fois, à M. C. S. Cherrier, mais sans plus de succès. Vers le même temps, une autre mesure ne lui concilia pas peu les sympathies du Bas-Canada, ce fut celle de la nomination de M. Vallières au poste de juge-en-chef. C'était le premier Canadien appelé à une si haute dignité depuis la cession du pays.

Dans le Haut-Canada, il y avait émoi dans le parti réformiste ; M. Hincks, l'un de ses chefs, venait d'accepter le portefeuille d'Inspecteur Général, et déclarait qu'il n'avait, en cela, rien cédé de ses principes. M. Day ayant été fait juge, il ne restait plus, dans le ministère, que MM. Ogden et